

La sécurité en 10 points !

1. Comme sur la route, la circulation sur la voie d'eau s'effectue en tenant sa droite, sauf avis contraire.

2. La navigation marchande ou commerciale a priorité absolue sur la plaisance, veillez à respecter scrupuleusement cette règle.

3. En matière de croisement et de priorité. L'avalant est prioritaire sur le montant. De même assurez-vous que la largeur du chenal permet passages et croisements.

4. Le dépassement, également appelé trématage, doit impérativement s'accomplir en l'absence totale de danger. En tant que « rattrapé », réduisez votre vitesse pour faciliter le dépassement. Le trématage en navigation droite-droite, s'effectue à gauche.

5. Respectez la signalisation et les vitesses imposées. La vigilance est votre mot d'ordre afin d'éviter de mettre en danger votre équipage et pour ne pas endommager les autres bateaux, les rives ou les ouvrages et bien entendu, pour ne pas créer d'entrave à la navigation.

6. De nuit, comme par temps de brouillard, votre embarcation devra se signaler par l'allumage de ses feux de signalisation.

7. A proximité des piles de ponts, veillez au courant et aux remous et empruntez l'arche marinière comme vous l'indique le panneau de signalisation.

8. Qui dit navigation, dit port de gilet de sauvetage obligatoire pour toutes les personnes à bord. Cette obligation vaut également pour les enfants, n'oubliez pas de régler la taille de leur gilet.

9. L'éclusier est votre meilleur conseiller, soyez attentif à ses consignes.

10. La voie d'eau est synonyme de partage et de diversité. Elle se prête aux activités nautiques. Respectez les zones autorisées pour la baignade et les sports nautiques.